

SEANCE du 9 décembre 2022

Etaient présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Franck LEJEUNE, Damien VANDROMME.

Etaient absents : Stéphanie LANGLOIS, Cédric ANGOULEVANT, Luc PEYRONEL.

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOLLAND-GANDIN.

Secrétaires de séance : Marilyne DODIN

Le conseil commence à 19 heures.

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

- **Délibérations :**
 - Adhésion au CAUE
 - Adhésion au programme ELI28 / planification d'entretien des voiries communales
 - **Demandes de subventions :** DETR/DSIL, FDI, FDI Petit Patrimoine, FDI Eau Potable, DRAC,
- **Questions diverses**
 - Eclairage public
 - Défenses Extérieures Contre Incendies
 - Enfouissement fibre
 - Favoriser les cycles de l'eau (potable, pluviales, assainies, ...)
 - Nouvelle commission municipale transverse
 - Résumé des sources identifiées d'expertise et de financement

DELIBERATIONS



Bâtiments communaux : adhésion au CAUE

Les bâtiments communaux souffrent de plusieurs atteintes, dont certaines apparues courant 2022 :

- fissures en cours d'élargissement dans les pignons et angles de la salle multiactivité et étage de l'ancienne école, avec porte décalée ;
- nombreuses fissures apparues sur façade Ouest de la mairie, porte décalée de ce fait ;
- église : besoin identifié de rattacher ensemble les charpentes du collatéral et de la nef.

L'architecte du patrimoine, MOE de la restauration de l'église, Madame Guiorgadzé, avait recommandé à la municipalité de prendre attache avec le **CAUE de l'Eure-et-Loir** afin de maîtriser ces situations.

Ce service de **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**, présidé par Monsieur Christophe Le Dorven, apporte aux communes adhérentes le conseil d'architectes en position d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, allant des diagnostics, analyse, préconisations, consultation des entreprises etc, mais sans aller jusqu'à tenir le rôle de Maître d'œuvre.

Compte tenu des symptômes apparus sur nos bâtiments (ainsi que sur l'église et des bâtiments privés voisins), il est nécessaire pour la municipalité de s'attacher les services du CAUE.

L'adhésion s'élève à 50€ pour une commune de notre taille.

Le délai d'intervention d'un architecte après adhésion est estimé à 2 mois environ.

Décision du conseil : le conseil vote la proposition d'adhésion à l'unanimité des présents.



Délibération / Voirie communale : adhésion au service ELI28 de planification entretien

La voirie communale (4,6 km) fait partie des postes qui pèsent sur le budget d'une commune rurale.

Il est indispensable que dans ce domaine, la municipalité s'organise pour réduire de manière significative les coûts de maintenance des voiries, avec un plan d'investissement à court, moyen et long termes, selon l'état de dégradation des voies communales.

C'est d'autant plus nécessaire que la situation d'autres infrastructures sur plusieurs domaines essentiels (eau potable et réseau électrique notamment) se traduira à l'avenir par un « mur d'investissements inévitables » d'après les responsables des syndicats intercommunaux qui gèrent ces services. Les finances des communes rurales seront très probablement sollicitées pour participer à ces autres efforts de remise en état, indispensables pour la sécurité et les activités des habitants.

Dès maintenant, les voiries communales peuvent être gérées en combinant une politique d'entretien préventif et une gestion des facteurs de longévité (drainage, évacuation des eaux de ruissellement, ...). Pour un exemple de commune équivalente à la notre, le coût d'entretien du réseau est divisé par 2, et sa durée de vie est doublée si ces principes sont appliqués de manière rapide en cas de désordres, et selon une planification qui s'appuie sur un diagnostic remis à jour très régulièrement (système cartographique précis, partagé en temps réel entre la commune et le responsable de l'entretien).

Le Syndicat Départemental **ELI28 (Eure-et-loir Ingénierie)** fournit aux communes rurales ses prestations de maîtrise d'œuvre couvrant : diagnostic, stratégie d'entretien, avant-projet, assistance pour la conclusion des marchés de travaux, et assistance pour les opérations de réception.

Le coût de la mission de pilotage de l'entretien est proportionnel au kilométrage de voies : 462€ pour La Saucelle.

Un des bénéfices additionnels tient à la capacité de la municipalité à communiquer avec les habitants sur l'état de leurs voies, et sur un calendrier fiable de remise en état des tronçons en très mauvais état.

Décision du conseil : le conseil vote la proposition d'adhésion à l'unanimité des présents.



DECI Défenses Extérieures Contre Incendie

Le **SIDIS28**, accompagné du maire, a effectué le 7 novembre dernier sa tournée annuelle de contrôle des points prévus pour être utilisés par les pompiers en cas d'incendie. Le contrôle portait sur 6 poteaux d'incendie (les branchements rouges dans les carrefours), et 5 bouches d'incendie (enterrées sous plaque fonte amovible, avec bouche à clé carrée à proximité). Depuis le dernier contrôle effectué mi-2021 :

- 3 des poteaux d'incendie, dont 2 neufs, ont été dégradés (2 heurtés, bouchon cassé ou volé...) ;
Malgré ces problèmes, les 6 poteaux fonctionnent et délivrent leur débit/pression ;
- 2 bouches d'incendie ont disparu (arrachée, inaccessible) ;
- 2 bouches ne peuvent être ouvertes. Au total, une seule bouche est opérationnelle (La Rue).

Veolia, guidé par le maire, a effectué le 25 novembre un relevé de tous les désordres qui doivent être réparés sur 2 poteaux et 4 bouches d'incendie. La fourniture et la pose de 3 arceaux de sécurité ont été demandées pour empêcher les engins et camions de heurter les poteaux d'incendie placés dans les virages de La Commanderie, des Pesles et du Château d'eau.

Plusieurs devis sont parvenus en mairie, et une demande de subventions est à déposer auprès du Fonds spécial « FDI Eau Potable » et de La DSIL, sur la base d'un coût total de 4.104€ HT.

Par ailleurs, le service prévention de SDIS 28 à Chartres a prescrit l'installation, l'alimentation et la protection (clôture avec portail) d'une réserve de 60m³ posée au sol, à La Corbinière, en désignant l'emplacement le mieux adapté, avec voie d'accès en marche arrière pour les camions de pompiers.

La demande de subventions est orientée vers « FDI Eau potable » et DSIL, pour un coût total de 15.381€ HT.

Décision du conseil : le conseil vote pour demander ces subventions, à l'unanimité des présents.



Bâtiments communaux

L'épandage de l'assainissement non collectif de l'ancienne école et de la mairie est bouché. L'installation datant d'une quarantaine d'années, les drains semblent avoir été envahis par les racines des tilleuls côté rue, et cassés par le poids de véhicules côté salle multi-activités. Après une tentative infructueuse de débouchage, il devient nécessaire de reconstituer cet épandage tout en prévenant l'invasion des racines des arbres par une barrière verticale qui n'abîmera pas les tilleuls.

Le grenier de la mairie doit permettre l'archivage et l'activité. Afin de contribuer à limiter les déperditions de chauffage, il faut isoler les rampants sous toiture, renforcer le soutien des chevrons par des pannes intermédiaires, prévoir un chauffage d'appoint suffisant, et poser un escalier conforme (l'échelle pliante d'origine n'étant plus suffisamment sécurisée).

Les fissures apparues au cours de l'été 2022, sur la façade Ouest de la mairie et au droit de la salle multi-activités, sur toute la hauteur du pignon Est de l'ancienne école, requièrent des mesures conservatoires rapides (en attendant le diagnostic du CAUE), afin d'en empêcher une aggravation. Un chaînage pour chaque bâtiment constitue une mesure d'attente.

Le raccordement électrique qui dessert le RdeC de l'ancienne école à partir de la mairie s'est avéré insuffisant en dimensionnement (les fils chauffent trop). Il est indispensable de recâbler à partir du compteur alimentant le 1^{er} étage du bâtiment, afin d'éviter tout accident.

L'ensemble de ces travaux a donné lieu à des devis pour 39.069€ HT au total.

Les demandes de subventions vont être adressées au FDI, à la DSIL et aussi à Energie Eure-et-Loir (convention ADEME). Pour information, l'auto-financement lui-même pourra être minoré dans le cas où ce chantier « mairie » pourrait bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie (comme pour l'ancien presbytère).

Décision du conseil : le conseil vote pour demander ces subventions, à l'unanimité des présents.



Patrimoine culturel & tourisme rural : passerelle, site internet église, vidéos sur parcours à thèmes

Le projet présenté en juin dernier a pu obtenir, malgré une forte concurrence, un financement européen à hauteur de 70% minimum (23.905,77€ HT, sur un total de 34.292€ issu de comparatifs de devis sur les 3 lots).

Une demande de subvention complémentaire est à déposer auprès du « FDI petit patrimoine remarquable » pour 10% complémentaires.

Pour information, les **artisans locaux** sont prêts à réaliser la passerelle physique (charpentier compagnon du Tour de France, ferronnier compagnon du devoir, maçon de Crucey). C'est le même ferronnier qui réalisera la grille devant la porte Nord de l'église.

Les 2 spécialistes web (pour le site sur l'église) et vidéos (avec drone) sont prêts également.

La **Communauté de Communes avec l'Office du Tourisme** animeront **3 conférences-ateliers** à La Saucelle entre février et avril 2023, pour définir le contenu du site et des vidéos en tenant compte des propositions et avis du public. Car ce projet met en valeur les connaissances de **3 associations locales** (lesquelles fourniront les conférenciers et documents) et est ouvert aux habitants des communes voisines qui vont bénéficier de l'interconnexion de leurs sentiers grâce à cette passerelle. La DRAC révisera le contenu du site concernant le patrimoine de l'église.

L'Office de Tourisme mettra en forme la promotion des circuits touristiques à thèmes (Templiers, églises peintes du Perche, Résistance, eau, et forêt).

Ces circuits devraient entraîner une augmentation de la fréquentation du commerce de centre bourg.

Décision du conseil : le conseil vote pour demander ces subventions, à l'unanimité des présents moins une abstention.



Patrimoine / Eglise :

- La **sécheresse de cet été** a provoqué l'écrasement d'une statue en pied coincée dans une niche du chœur de l'église (rétractation du retable en bois). La reconstitution de la statue est possible, et préférable à d'autres hypothèses (« greffer » des tronçons qui proviendraient d'autres statues endommagées).
- Des infiltrations d'eaux pluviales au niveau du vitrail de l'oculus sur la façade Ouest doivent être définitivement empêchées, ainsi que sur le contrefort d'angle Nord-Est.
- Les statues en bois polychromes dans le collatéral doivent être sécurisées afin d'en éviter le vol de tomber dans des mains trop intéressées.

Ces travaux (pour un total de 5.114€ HT) peuvent donner lieu à une demande de subvention auprès de « FDI Petit patrimoine » et auprès de la DRAC (hypothétique pour 2023...).

Décision du conseil : après avoir fait remarquer que ce poste est celui qui laissera à la charge de la commune davantage d'auto-financement que les autres projets, le conseil vote pour demander ces subventions, à l'unanimité des présents, afin de protéger l'édifice et ses statuares.

Questions diverses

Eclairage public : afin d'assurer une meilleure sécurité des piétons sur la place du centre-bourg lors de l'ouverture du restaurant, il a été demandé à **Energie28** de programmer séparément les luminaires les vendredi et samedi soirs. Ce serait trop cher de ne programmer que les lampadaires sur le seul pourtour de la place (350 € par modification de la programmation et par luminaire). Après avoir établi les besoins constatés, le conseil municipal a donc décidé que les 4 lignes de réverbères aboutissant sur la place seront éclairées jusqu'à 1h du matin les

vendredi et samedi : rue de l'église, route des Hauts Etangs, route des Châtelets, et rue des Pesles (1 abstention pour cette dernière).

Sobriété énergétique : Il faudra attendre 2023 pour que soit installé un système séparé de programmation qui évite l'allumage des projecteurs de l'église le matin.

De même la possibilité d'allumer l'ensemble sur décision de la mairie, pour des motifs exceptionnels, ne sera pas opérationnelle avant 2023.

Fibre optique : Eure-et-Loir Numérique a été très actif auprès de la municipalité, et est parvenu à débloquent le **raccordement par XP fibre de La Ferme d'Ô depuis la Couvertière**, par une traversée souterraine sous le CD 155.3, avec un enfouissement qui évite les poteaux dans les courbes étroites de cette voie CD 316.2. A priori ces travaux ne sollicitent pas les finances de la commune, contrairement à ce qui était prévu.

Par contre les raccordements des lieux-dits **Les Pesles et La Corbinière** sont toujours suspendus à la décision de **XP Fibre** d'utiliser les fourreaux en attente, qui avaient été enterrés en 2012 à cet effet (aucune explication n'ayant été fournie par XP Fibre pour ce délai supplémentaire).

Plusieurs habitants se plaignent d'avoir été harcelés par les commerciaux de SFR pour souscrire un abonnement. Or Le Président d'Eure-et-Loir Numérique lui-même, Monsieur Jacques Lemare, avait bien prévenu en réunion publique du 16 septembre dernier : les 4 opérateurs Fournisseurs d'Accès à Internet par la Fibre (SFR, Free, Bouygues et Orange) partent à égalité. Les précautions stipulées par Monsieur Lemare ainsi que ses explications figurent dans le CR sur PanneauPocket, avec les modèles de lettres de désistement pour protéger les consommateurs qui pensent avoir été forcés à souscrire.



Changements structurants / Sécheresse

- La commune avait été retenue début 2022 en Eure-et-Loir par le **programme régional « Objectifs mares »**, suite à candidature spontanée de la mairie. Ce programme présente une double caractéristique : il est gratuit pour la commune, et il **couvre autant les mares et étangs communaux que privés**, dès lors que les propriétaires signent une convention qui autorise les experts d'Eure-et-Loir Nature à diagnostiquer et améliorer les mares sur leurs propriétés. La réunion publique prévue le 26 novembre n'a pu avoir lieu, du fait de l'indisponibilité du chef de projet pour cas de force majeure. Cette réunion aurait permis de fournir le diagnostic à tous les habitants intéressés, et les étapes suivantes (nettoyage, replantation, reprofilage...). Cette réunion sera reprogrammée début 2023.

Ce programme est financé par l'**Office Français de la Biodiversité**. Le 6 décembre dernier, 3 responsables, dont la responsable régionale « biodiversité », ont tenu à venir sur place, afin de voir comment poursuivre ce programme. Les échanges avec les membres du conseil municipal ont permis de préciser les priorités pour que des améliorations de l'environnement naturel profitent au plus grand nombre d'habitants et d'activités sur le territoire de notre commune, à partir de l'inventaire de la biodiversité locale.

- En parallèle, le Conservatoire des Espaces Naturels avait déterminé la nécessité de mener une action de diagnostic et de revitalisation de la Meuvette sur son parcours qui longe La Saucelle par le Nord-Ouest.
- En se concertant, les 3 structures OFB, CEN et Eure-et-Loir Nature estiment qu'il serait plus efficace de joindre leurs apports au travers d'une démarche de planification commune pour aider à renforcer la biodiversité sur le territoire de La Saucelle, avec des actions donnant des résultats rapides.
- **Retour sur participation aux Etats Généraux des Usages de l'eau (7/12/2022 à Tremblay-Les-Villages)**. Cette démarche est également une des voies qui ressort des échanges pendant une séquence de plusieurs ateliers entre toutes les parties prenantes des **Etats Généraux des usages de l'eau**, mis en place par la préfecture d'Eure-et-Loir avec l'ARS, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avec interventions du monde agricole, de la pêche, etc. Un des points soulignés : le système racinaire des haies, arbres..., joue un rôle capital pour lutter contre la sécheresse, en permettant à l'eau de pluie de pénétrer dans les sols et de recharger les nappes phréatiques en grave déficit.

Compte tenu de ce contexte, il semble opportun de se doter en interne d'une **Commission Municipale Transverse** qui permette de se documenter, d'analyser, de proposer puis de planifier les actions qui relèvent du périmètre de la commune sur la Nature.

—oo0oo—

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

